

La consommation de transports sanitaires en ambulatoire s'élève à 6,8 milliards d'euros en 2023, soit 2,7 % de la consommation de soins et de biens médicaux. Elle accélère en 2023 (+10,8 % après +8,2 % en 2022). Fait notable : en 2023, les transports sanitaires en véhicules personnels et en transports en commun, moins coûteux, ont fortement progressé, en hausse de 140 % en valeur. Ces dépenses restent toutefois très minoritaires (9 % du total, contre 4 % un an plus tôt) au sein des dépenses totales de transports sanitaires, qui restent dominées par les taxis (41 %). Les dépenses de transports sanitaires sont prises en charge par l'Assurance maladie à plus de 90 %.

### La consommation de transports sanitaires est en forte croissance

En 2023, la consommation de transports sanitaires en ambulatoire s'élève à 6,8 milliards d'euros en valeur, en hausse de 10,8 % sur un an (*tableau 1*). Depuis 2021, la consommation de transports sanitaires augmente très fortement (+17,5 % en 2021, +8,2 % en 2022), après avoir connu un creux en 2020 (-6,3 %) au début de l'épidémie du Covid-19. À la fin des années 2010, les dépenses de transports sanitaires avaient ralenti et même baissé légèrement en 2019 (*graphique 1*).

Plusieurs types de transports sanitaires sont distingués : les ambulances (qui permettent de transporter des patients couchés), les véhicules sanitaires légers (VSL, pour transporter des patients assis), les taxis et les autres véhicules (service mobile d'urgence et de réanimation, véhicules personnels, transports en commun ou autres).

Les taxis représentent 41 % de la dépense de transports sanitaires en 2023 (*graphique 2*), en hausse de 6,4 % par rapport à 2022. Les dépenses d'ambulances baissent de 7,4 % en 2023, pour 26 % de la dépense totale. Les dépenses de VSL sont stables en 2023, pour 13,5 % du total. Fait notable : même s'ils restent minoritaires, le recours aux autres véhicules (transport en commun, véhicules personnels)

est en très forte progression en 2023 (+140 %), si bien que leur part a plus que doubler d'une année sur l'autre (9 % contre 4 % en 2022).

Entre 2013 et 2023, les dépenses de transports sanitaires ont progressé de 4,5 % par an en moyenne. La structure des dépenses de transports sanitaires s'est déformée : la part des dépenses de transports par ambulance a reculé de 9 points et celle des VSL de 4 points. Les transports sanitaires par taxi ont progressé de 5 points, et les transports par autres véhicules, très peu développés en 2013, de 5 points.

Sur le long terme, trois principaux facteurs contribuent à la hausse des dépenses :

- le vieillissement de la population, qui accroît la demande de transports sanitaires ;
- l'augmentation du nombre d'usagers atteints d'affection de longue durée (ALD), exonérés de ticket modérateur. La prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie n'incite pas les patients en ALD à se reporter vers d'autres modes de transports moins coûteux pour l'Assurance maladie (transports en commun, véhicule personnel ou véhicule partagé) ;
- un report du transport par VSL au profit des taxis, dont les tarifs sont en moyenne plus élevés.

**Tableau 1** Consommation de transports sanitaires

|                                       | 2013         | 2019         | 2020         | 2021         | 2022         | 2023         |
|---------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Ensemble (en millions d'euros)</b> | <b>4 334</b> | <b>5 123</b> | <b>4 802</b> | <b>5 645</b> | <b>6 105</b> | <b>6 763</b> |
| Transports sanitaires                 | 4 132        | 4 926        | 4 472        | 5 448        | 5 683        | 6 031        |
| Contrats et indemnités                | 202          | 197          | 201          | 196          | 422          | 732          |
| DIPA                                  |              |              | 129,8        | 0,9          | 0,4          | 0,3          |
| Évolution (en %)                      | 5,2          | -0,7         | -6,3         | 17,5         | 8,2          | 10,8         |
| Dont volume (en %)                    | 3,2          | -2,0         | -6,7         | 14,5         | 3,3          | 8,8          |
| Dont prix (en %)                      | 1,9          | 1,4          | 0,5          | 2,7          | 4,7          | 1,8          |

DIPA : dispositif d'indemnisation à la perte d'activité.

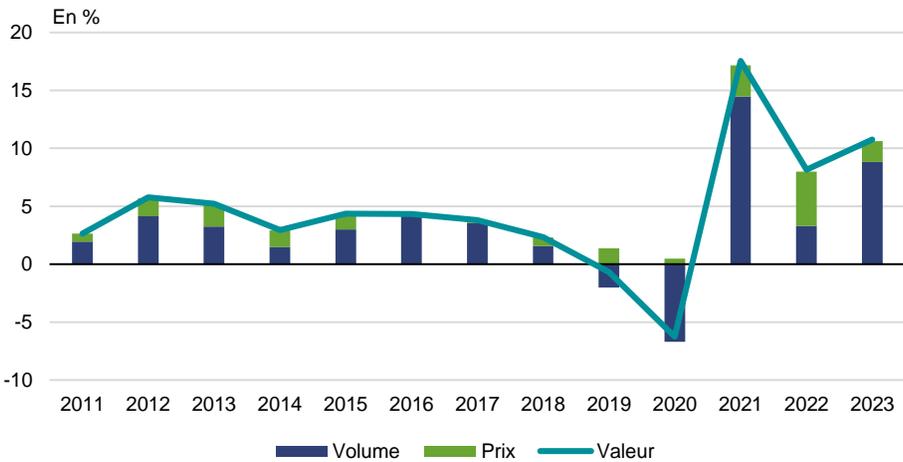
Sources > DREES, comptes de la santé ; Insee pour les indices de prix.

Les trois derniers avenants signés entre l'Assurance maladie et les transporteurs sanitaires intègrent des mesures d'efficacité afin de freiner cette hausse des dépenses. En particulier, de nouvelles incitations financières ont été mises en place pour développer le transport sanitaire partagé. Ce type de transport sanitaire reste assez peu développé en France et s'est même réduit avec la mise en place des mesures de distanciation sociale lors de la crise sanitaire. Les nouveaux avenants prévoient un conditionnement des prochaines revalorisations tarifaires au développement du transport partagé. Les patients

sans contre-indication médicale et qui refusent un transport partagé pourraient se voir refuser l'accès au tiers payant.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, le coût des transports inter-hospitaliers des patients, c'est-à-dire au sein d'un même établissement ou entre deux établissements, a été transféré à la charge de l'établissement prescripteur. Cette modification de financement réduit le périmètre des dépenses de transports sanitaires en ville. Sans cette modification de périmètre, les dépenses de transports sanitaires progresseraient encore davantage<sup>1</sup>.

### Graphique 1 Évolution des dépenses de transports sanitaires



**Lecture** > En 2023, les prix des transports sanitaires progressent de 1,8 %.

**Sources** > DREES, comptes de la santé ; Insee pour les indices des prix.

### Une croissance portée par les volumes

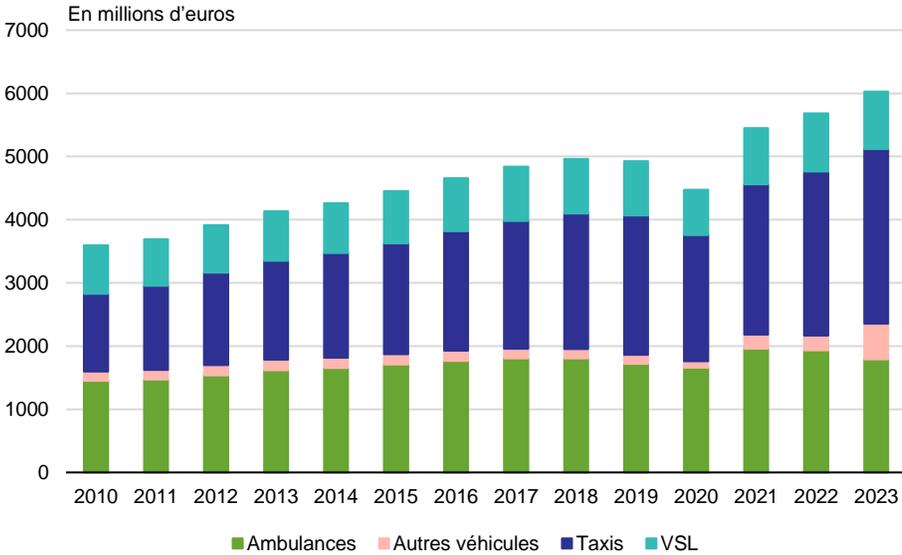
En 2022, la hausse de la consommation des transports était portée davantage par la hausse des prix (+4,7 %) que par la hausse du volume (+3,3 %). En 2023, la consommation est portée par un volume d'activité beaucoup plus dynamique qu'en 2022 (+8,8 %), alors que les prix ralentissent (+1,8 %).

En 2022, les taxis et les VSL ont bénéficié de l'augmentation des prix (respectivement +4,4 % et +4,9 %). En 2023, l'effet prix et l'effet volume ne jouent pas de la même manière pour les différents secteurs. Les dépenses de taxis sont portées par les prix (+6,5 %) et celles des VSL par les volumes (+15,9 %).

<sup>1</sup> Corrigé du transfert aux établissements de santé de la prise en charge des transports inter-hospitaliers, la commission des comptes de la Sécurité sociale (rapport de juillet 2022) estime que le taux de croissance annuel

moyen des dépenses de transports sanitaires s'élèverait à +4,0 % par an entre 2015 et 2019, contre +2,6 % sans correction du transfert.

**Graphique 2 Répartition de la dépense par mode de transport entre 2010 et 2023**



VSL : véhicules sanitaires légers.

**Note >** Les dépenses relatives aux contrats, indemnités et à la DIPA, non ventilables par mode de transport, ne sont pas présentées dans ce graphique.

**Lecture >** En 2023, les trajets effectués en taxi représentent 2,8 milliards d'euros.

**Source >** DREES, comptes de la santé.

### Une forte hausse de la part des contrats et indemnités

La part de contrats et indemnités, aux alentours de 200 millions d'euros entre 2013 et 2021, augmente fortement en 2022, passant à 422 millions d'euros, puis à nouveau en 2023, pour s'établir à 732 millions d'euros. Cette augmentation est la conséquence

des derniers avenants à la convention entre les fournisseurs de transports sanitaires, qui prévoit l'augmentation des montants forfaitaires auxquels peuvent prétendre les entreprises de transports conventionnés. Le dernier avenant signé prévoit notamment la création de deux forfaits annuels, visant à reconnaître la compétence et l'investissement des transporteurs sanitaires et à promouvoir le recours à des véhicules 100 % électriques.

**Tableau 2 Répartition des dépenses de transports sanitaires par financeur en 2023**

|                            | Dépenses (en millions d'euros) | Part (en %)  |
|----------------------------|--------------------------------|--------------|
| Sécurité sociale           | 6 343,1                        | 93,8         |
| État                       | 27,3                           | 0,4          |
| Organismes complémentaires | 190,1                          | 2,8          |
| Ménages                    | 202,6                          | 3,0          |
| <b>Ensemble</b>            | <b>6 763,0</b>                 | <b>100,0</b> |

**Source >** DREES, comptes de la santé.

## Une prise en charge quasi intégrale des dépenses par la Sécurité sociale

Les dépenses de transports sanitaires sont essentiellement prises en charge par la Sécurité sociale : en 2023, celle-ci finance 93,8 % de la dépense (*tableau 2*). Cette prise en charge élevée s'explique par la part importante des transports sans ticket modérateur. Le motif principal d'exonération du ticket modérateur pour les transports sanitaires est lié aux affections de longue durée, pour 1,6 milliard d'euros.

En 2023, l'État prend en charge 0,4 % de la dépense et les organismes complémentaires 2,8 %. Le reste à charge des ménages s'établit à 3,0 % de la dépense, soit 203 millions d'euros en 2023.

Sur longue période, la part de la dépense de transports sanitaires à la charge des ménages augmente de 1,7 % en 2013 à 3,0 % en 2023. *A contrario*, celle des organismes complémentaires diminue légèrement, de 4,5 % en 2013 à 2,8 % en 2023. ■

### Pour en savoir plus

> **Caisse nationale de l'Assurance maladie** (2023, juillet). *Améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses. Proposition de l'Assurance maladie pour 2024.*